ILD 7

La planification et le suivi au sein du MENA sont renforcés

ILD 7	La planification et le suivi au sein du MENA sont renforcés			
Type d'ILD	**Extensibilité**	**Unité de mesure**	**Montant total alloué (USD)**	**En % du montant total du financement**
Produit	Non	Texte	4,500,000 (IDA)	1.31%
Période	**Valeur**		**Montant alloué (USD)**	**Formule**
Valeur de référence	0			
Année 1 Janvier – décembre 2023	RLD 7.1 : MENA a formulé un rapport d'activité et un plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination			RLD 7.1 : 500,000 USD pour le rapport d'activité annuel
Année 2 Janvier – décembre 2024	RLD 7.2 : MENA a formulé un rapport d'activité et un plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination			RLD 7.2 : 500,000 USD pour le rapport d'activité annuel
Année 3 Janvier – décembre 2025	RLD 7.3 : Le BCPENA est établi RLD 7.4 : MENA a formulé un rapport d'activité et un plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination			RLD 7.3 : 2.000.000 pour le décret établissant le BCPENA RLD 7.4 : 500,000 USD pour le rapport d'activité annuel
Année 4 Janvier – décembre 2026	RLD 7.5 : MENA a formulé un rapport d'activité et un plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination			RLD 7.5 : 500,000 USD pour le rapport d'activité annuel
Année 5 Janvier – décembre 2027	RLD 7.6 : MENA a formulé un rapport d'activité et un plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination		RLD 7.6 : 500,000	RLD 7.6 : 500,000 USD pour le rapport d'activité annuel

ILD 7	La planification et le suivi du sein du MENA sont renforcés
Description	Cet ILD vise à inciter MENA a faire évoluer son organisation institutionnelle pour renforcer le pilotage et la coordination des activitées menées par les différentes directions du MENA et de ses partenaires. Cette intervention coûtera très peu au MENA mais peut avoir un impact important sur la gouvernance du secteur.
Source de données/Agence	MENA
Entité de vérification	Agent de vérification indépendant
Procédure	RLD 7.1/7.2//7.4/7.5/7.6 :AVI s'assurera de la disponibilité (sur le site internet du MENA) du rapport d'activité et du plan de travail annuel du secrétariat d'appui et de coordination. Ce rapport doit indiquer i) les activités menées par le secrétariat d'appui et de coordination cours de l'année écoulée ainsi que les résultats atteints (exemple : nombre de travaux analytiques, documents stratégiques, recherches

	commandées auprès des directions techniques et/ou des partenaires et finalisés ; mise en place d'expérience pilotes, suivi de la mise à l'échelle d'un certains nombres d'initiatives / activités) ; (ii) les comptes rendus des sessions de travail et de coordination / harmonisation avec les partenaires techniques et financiers RLD 7.3 : l'AVI s'assurera que l'arrêté interministériel instituant le BCPENA est pris

(**Source** : PAD, avril 2024)